

# Barbazan-Debat

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 41 - AVRIL 2019



## Sommaire

❖ éditorial  
❖ la vie municipale

❖ un tour d'horizon  
❖ les associations

❖ informations générales



## éditorial

*Barbazanaises,  
Barbazanais,*

*Le recensement de la population s'est achevé le 16 février 2019. Il revêt une grande importance pour notre commune, aussi je tiens à remercier les administrés pour le bon accueil qu'ils ont réservé aux agents recenseurs, et pour le sens civique dont chacun a fait preuve.*

*C'est conformément aux directives fixées par l'Etat que le 20 février dernier le cahier de doléances a été transmis à la préfecture afin de permettre le meilleur traitement des contributions exprimées.*

*Plusieurs points développés dans le bulletin me paraissent mériter la plus grande attention, ainsi : - Les Elections Européennes du 26 mai 2019, qui seront les premières élections nationales depuis les législatives de 2017. - Le maintien du renouvellement annuel d'actions d'aide aux jeunes prises en charge par le CCAS, comme la Bourse au permis de conduire et la formation BAFA, l'obtention du permis facilitant les déplacements et la recherche d'un travail, la formation BAFA conduisant à la capacité d'encadrer des jeunes en période périscolaire et/ou extrascolaire, tremplin intéressant pour accéder au minimum à un «job d'été». – La bien agréable surprise que nous ont réservée au bois du Rebisclou une vingtaine d'adolescents barbazanais qui ont entrepris de réaliser un chantier jeune sous la responsabilité du directeur animateur Foyers Ruraux 65/31, dans le cadre du dispositif départemental «de soutien des chantiers jeunes culture et patrimoine».*

*Les projets d'aménagement du quartier du Padouen en équipements sportifs destinés aux adultes et seniors, et d'installation de nouvelles structures de jeux pour enfants seront bientôt réalisés, qui permettront aux administrés de profiter d'un équipement ludique parfaitement adapté aux besoins intergénérationnels.*

*Lors de la séance publique du jeudi 4 avril, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le Compte Administratif ainsi que le Budget 2019. Nous reviendrons plus en détail sur ce budget dans le prochain Bulletin.*

*Un point particulièrement sensible a été évoqué au cours de cette même séance : le projet d'installation d'une décharge de matériaux inertes sur le territoire de la commune d'Angos, à proximité immédiate de la clinique de Piétat. Nous avons réagi avec fermeté, en votant unanimement une motion sous forme d'avis, dont vous trouverez en page 2 les principaux éléments.*

*Je vous souhaite une bonne lecture.*

*A bientôt.*

*Le Maire,*

*Jean-Christian PEDEBOY*

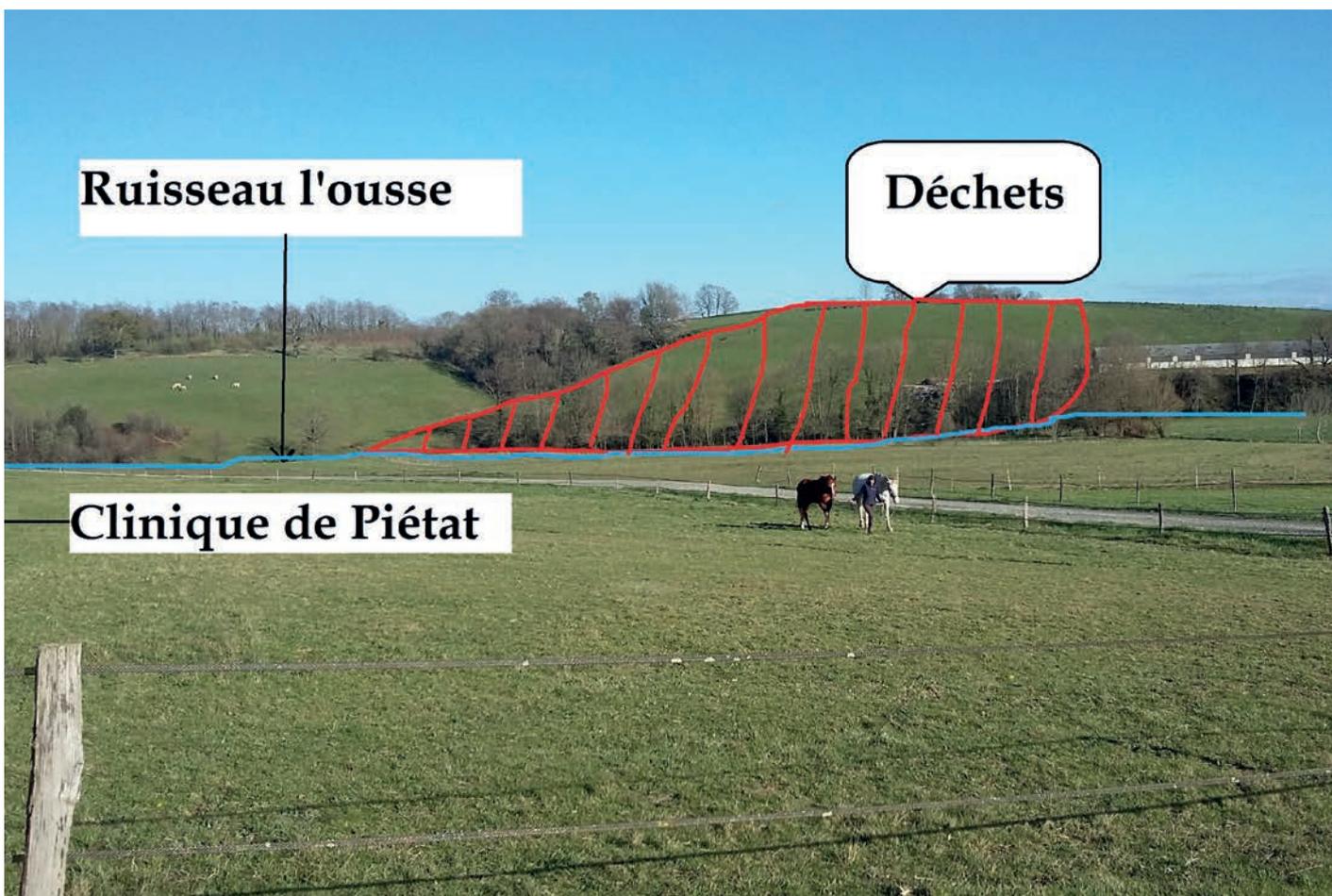
## UN GRAND SUJET D'INQUIÉTUDE :

### La création d'une zone de stockage de déchets inertes sur la commune d'ANGOS

En tant que commune limitrophe, Barbazan-Debat est concernée par la demande d'enregistrement d'une exploitation de stockage de déchets inertes sur la commune d'Angos. A proximité immédiate de la limite séparative des deux communes, la décharge se créerait donc à 300 mètres de la Clinique de Piétat.

Un affichage de l'avis a été effectué dans notre mairie le 4 Mars 2019, et le dossier, tenu à disposition du public, est consultable en Mairie d'Angos jusqu'au 15 Avril inclus, ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publicques-et-consultation-du-public-r961.html> .

Je veux préciser que les observations du public pourront être également recueillies pendant la période de la consultation, sur la boîte fonctionnelle à l'adresse suivante : [pref-consultation-du-public-icpe@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-consultation-du-public-icpe@hautes-pyrenees.gouv.fr).



Lors de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 4 Avril 2019, nous avons exposé les risques d'une telle installation qui se ferait à proximité immédiate de la Clinique de Piétat, de la station d'épuration (prochainement objet de travaux d'amélioration importants), du ruisseau de l'Ousse, et des habitations du hameau très directement impactées par l'aspect paysager.

Le projet a été présenté par Claude DELMAS, ancien Directeur de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) le plus apte, au regard de son passé professionnel, à analyser ce type de dossier et à émettre un avis éclairé.

Le public présent lors de la séance pourra relayer ces informations.

A l'issue de cette présentation, un avis du Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité. Cet avis, un peu trop long pour être inséré dans le bulletin, peut être consulté en Mairie.

Je vous en livre la conclusion :

**« La commune de Barbazan-Debat s'oppose fermement à la mise en place de cette décharge sur les parcelles cadastrées section A, numéros 1, 2, 3 (en partie) et 17 sur la commune d'Angos. »**

Le Maire

## CULTURE - ENVIRONNEMENT

### Concours 2018 des communes fleuries organisé par le Conseil Départemental

Barbazan-Debat décroche la 2<sup>e</sup> place dans la catégorie Zone Plaine plus de 1000 habitants.

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive notre commune se classe parmi les 3 premières.

Cessons d'être les Poulidor du Concours des Villages et Villes fleuris. Nos efforts pour l'amélioration de la qualité environnementale aussi bien dans le fleurissement et le végétal que dans les éléments composants l'espace public (mobilier urbain, espace jeux pour enfants bientôt agrandi, propreté, marché local, chemin de randonnée...) nous permettent de concourir et surtout d'obtenir le label 1<sup>ère</sup> Fleur, témoignage de la qualité de vie de notre village.



### Ecole d'art plastique Sophie DESMOULINS expose :



Comme en 2018, Sophie Desmoulin présentera les travaux de ses élèves **du 13 au 16 juin 2019**. Si les œuvres présentées sont d'aussi belle facture que l'année précédente, ce dont nous ne doutons pas, ce sera un bon cru 2019.

**Vernissage  
le jeudi 13 juin**



### Exposition de Céline PLANTIER

Céline PLANTIER pratique l'art thérapeute. Ses toiles expriment les étapes de la vie et l'énergie du moment présent. Ce sont des toiles abstraites. Dans certaines de ses toiles, l'artiste-thérapeute additionne des graphismes qui l'installe dans l'instant présent et qui par cette pratique de concentration se libère des tensions de la vie. Céline Plantier pratique ces techniques pour apaiser ses élèves.

L'Exposition aura lieu dans la salle d'exposition **du 5 au 19 octobre 2019**.

A découvrir les œuvres mais aussi... l'artiste.





## Le Jeu des Mille Euros de France Inter

Le Jeu des Mille Euros de France Inter présenté par Nicolas Stoufflet se déroulera dans notre Commune le **mercredi 15 mai 2019** à 18h30 à la salle des fêtes, pour y participer, il vous suffit de vous y présenter.

La sélection des candidats se fera sur place suivie de l'enregistrement, le tout devant le Public.

**Trois enregistrements sont prévus : 2 seniors et un spécial jeune ouvert aux collégiens lycéens et étudiants.**

Entrée libre et gratuite (dans la limite des places disponibles).

**N'hésitez pas à venir nombreux.**



## LE CCAS RENOUVELLE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE



Si le permis de conduire est un atout sérieux dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, il n'est pas toujours facile de le financer. C'est pourquoi la commune renouvelle la bourse au permis de conduire. Celle-ci s'adresse à 4 jeunes âgées de 18 à 25 ans, en tenant compte de leur situation familiale et financière et de leur projet scolaire ou professionnel. Les jeunes retenus devront en contrepartie effectuer 70h d'activité, sur la période d'été, auprès des services de la Commune (écoles, espaces verts...). Une charte sera signée avec l'auto-école de la commune participant à cette action.

Les dossiers de candidatures sont à retirer en Mairie entre le **15 Avril** et le **30 Avril 2019**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **31 mai 2019**.

## Prise en charge de la formation BAFA pour 2 Jeunes de Barbazan-Debat

**Devenir animateur d'accueil collectif de mineurs  
Acquérir des outils d'animation  
Ou préparer un projet professionnel**

L'obtention du BAFA est le diplôme qui permet une reconnaissance officielle et un droit d'exercer auprès de jeunes enfants.

Aussi, la commune de Barbazan-Debat, comme chaque année, prend en charge les frais liés à la formation BAFA pour deux jeunes barbazanais ayant fait 17 ans.

La contrepartie exigée est une période de travail de 70 heures au sein des structures communales, à effectuer durant les vacances scolaires.

La formation se découpe en trois temps forts : deux stages théoriques et un stage pratique.

Si les deux étapes théoriques sont financées par la commune, il reste à trouver un organisme pour le stage pratique, en sachant toutefois que les Foyers Ruraux 31/65, prestataires de la commune pour l'accueil de loisirs, peuvent accueillir les deux stagiaires si nécessaire.



# infos municipales

## TRAVAUX

Nous avons terminé l'année 2018 avec un 3<sup>e</sup> bon de commande pour les travaux de voirie.

Dans le cadre de celui-ci nous avons effectué des travaux :

- ◆ d'entretien des fossés sur Piétat avenue du Pic du Midi entre la ferme Nicolau et le chemin d'Angos.
- ◆ de remise en état l'avenue du Pic du Midi à proximité du chemin de Montignac suite aux intempéries de Juillet 2018,
- ◆ d'entretien des fossés rue du Bois,
- ◆ plus ponctuels sur divers secteurs de la commune pour guider l'eau en cas d'orage, remettre en état des accès de terrains.

Les travaux dans différents bâtiments communaux concernant la mise aux normes pour l'accessibilité sont terminés. Ceux-ci ont concerné :

- ◆ les WC extérieur et intérieur de la Vieille école,
- ◆ le WC du local associatif au complexe sportif,



- ◆ les tribunes de foot et de rugby, mise aux normes des marches, d'une plateforme spectateur, mise en place d'un mobilier pour personnes à mobilité réduite,
- ◆ le WC et le sanitaire pour le terrain de rugby,
- ◆ à l'église amélioration de l'éclairage de l'escalier menant à la tribune, mise en place d'une main courante pour y accéder, mise aux normes des marches,
- ◆ à la vieille école, amélioration de l'éclairage pour accéder à l'étage, et mise aux normes de l'escalier.
- ◆ la Chapelle de Piétat, mise aux normes des marches et rampe d'accès.

Pour 2019 la commission travaux a déjà travaillé sur un programme, qui sera mis en œuvre dès que le budget sera voté.

Les commissions travaux et communication ont mené conjointement une réflexion visant à améliorer la signalétique des bâtiments communaux dans le village.

Parfois certains habitants de la commune mais surtout les personnes extérieures venant assister à des cérémonies ou des vernissages, se plaignaient de la difficulté à trouver la Salle des Mariages entre autres.

Les nouveaux panneaux devraient être mis en place au plus tard en juillet.

## Bruits

Les beaux jours reviennent ainsi que les premières tontes, la taille des haies... et avec les nuisances sonores.

L'utilisation pour les travaux de bricolage et de jardinage d'appareils bruyants est autorisée uniquement :

- ◆ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ◆ le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

**Nous rappelons aussi que toute décharge sauvage, dans les bois ou ruisseaux, de déchets verts (branchages, tontes etc...) est interdite sur le territoire de la commune et celui des communes voisines.**



## INCINÉRATION DE VÉGÉTAUX

(Extrait note de la préfecture des Hautes-Pyrénées sur les écobuages)

### 1) Incinération des végétaux sur pied : écobuage et brûlage dirigé

L'écobuage ou brûlage pastoral - est une **technique d'entretien des espaces pastoraux par le feu, réservé aux agriculteurs et éleveurs**, et qui a pour objectif principal le maintien d'une ressource fourragère. Depuis 20 ans une politique de **maîtrise des écobuages** est menée dans les Hautes-Pyrénées. Elle repose sur la **responsabilisation des pratiquants**, la concertation des différents acteurs locaux autour de la pratique et sur une réglementation adaptée au contexte local. Cette **technique peu onéreuse** permet de **protéger les forêts des feux**. La DDT soutient la mise en œuvre transparente des écobuages avec les éleveurs.

L'arrêté n° 20144300-0006 du 27 octobre 2014 fixe la réglementation des incinérations de végétaux dans le cadre de la prévention des incendies de forêts. Les écobuages peuvent être mis en œuvre en fin de saison du **1<sup>er</sup> novembre au 30 avril** de l'année suivante. La plupart des demandes des Hautes-Pyrénées (régime déclaratif) sont examinées en commission locale d'écobuage ou CLE. Le Maire reprend ensuite l'avis émis en CLE pour autoriser ou s'opposer aux demandes.

La Commission Locale d'écobuage ou CLE est portée par une collectivité à l'échelle d'un canton communauté de communes, SIVU...). Son fonctionnement est basé sur la concertation et regroupe des acteurs locaux concernés par la pratique de l'écobuage, dont le SDIS. La CLE a pour mission principale l'étude des déclarations d'écobuage.

- ◆ Les demandes d'écobuages sont déposées selon **une procédure et une instruction dématérialisées** sur le site : [www.serpic.net](http://www.serpic.net). **Ces demandes font l'objet d'avis intermédiaires (onf ? ddt...)** avant leur examen en CLE. Le Maire délivre ensuite son autorisation sur les documents normalisés fournis par le site. Cet outil permet de conserver l'historique des demandes. Ce service financé par des crédits forestiers (BOP 149) fait l'objet d'améliorations continues.
- ◆ Il existe un autre type de brûlage de végétaux sur pied : le brûlage dirigé. Il s'agit d'un feu allumé à titre préventif par les sapeurs pompiers ou les forestiers destinés à détruire la litière et les broussailles présentes sous les arbres.

### 2) Incinération des végétaux coupés

- ◆ L'incinération de **végétaux coupés liés à l'activité agricole est autorisée** du **1<sup>er</sup> novembre au 30 juin** de l'année suivante.



- ◆ Les **déchets verts** produits par des ménages, collectivités territoriales, entreprises d'espaces verts ou paysagistes sont **assimilés à des déchets ménagers et, par principe, interdits de brûlage** à l'air libre.

L'article 84 du règlement sanitaire départemental prévoit que «des dérogations à la règle pourront être accordées par le préfet, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental d'hygiène. Ces dérogations ne peuvent être accordée que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen pour éliminer les déchets produits par le pétitionnaire».

# un tour d'horizon

## GROUPES SCOLAIRES

### Carnaval des deux groupes scolaires

La journée était ensoleillée, les enfants, leurs enseignants, parents, grand-parents, amis ou seulement habitants du village, se sont retrouvés sur le parking de la Mairie.

Le tribunal mis en place par les agents municipaux, était au service des jeunes pour le traditionnel jugement de M. Carnaval.

Les enfants avec l'aide de leurs enseignants, ont présenté leur spectacle, différentes danses, sous différents thèmes. Sans surprise M. Carnaval fut brûlé devant la salle des fêtes face aux Pyrénées.

Pour finir les enfants ont eu droit au goûter chacun dans leurs écoles.



### LOTO des écoles

Comme chaque année le loto du groupe scolaire Prévert / Verlaine a réuni de nombreux parents, grands parents et amis.

Différents lots par thème étaient proposés : maison, femme, homme, famille, enfant, méli mélo, adolescent, couples, sport...

Le gros lot était un téléviseur.

Toutes ces personnes ont été attentives à chaque numéro sortant. Des crêpes, des merveilles et des bonbons ont été proposés à la vente.



## LES DÉPÔTS SAUVAGES

Source n° 38 - septembre / octobre l'Écho 2017 - 03 - Bulletin d'information du SYMAT

Se débarrasser de ses déchets - quels qu'ils soient - sur un trottoir, au pied d'un récup 'verre, devant une déchèterie, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement inadmissible mais malheureusement encore trop fréquent. Ces dépôts sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages de notre territoire.

Il est rappelé qu'en application du décret n° 2015-337 du 25 mars 2015, **le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public**



**ou privé, en ville comme à la campagne, des déchets ou matériaux, est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi qu'à la confiscation du véhicule.**

Aujourd'hui, ces dépôts n'ont aucune raison d'exister, la totalité des déchets ayant une filière de collecte : collecte des ordures ménagères et des emballages, compostage individuel des déchets verts, apport volontaire des autres déchets dans les déchèteries...

Afin de lutter contre les dépôts sauvages devant les déchèteries et pour assurer la sécurité des agents, il a été décidé d'équiper les sites du SYMAT en caméras de surveillance et **une plainte sera systématiquement déposée.**

**UN DÉPÔT SAUVAGE C'EST 1 500 € D'AMENDE.**  
*Amende prévue par le Code Pénal Décret n° 2015-337 du 25 mars 2015*

**Et si on laissait une plus belle trace sur Terre ?**



## JEUNES LYCÉENNES ÉTRANGÈRES, ALLEMANDES, MEXICAINES ET JAPONAISES RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Finja**, jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Ana Cristina**, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volley-ball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Miyuki**, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. «Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements : Christine DOS SANTOS - [chrisdos@hotmail.fr](mailto:chrisdos@hotmail.fr)  
Tél. 06 72 96 00 55

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Vanessa Simon - [vanessa@cei4vents.com](mailto:vanessa@cei4vents.com)  
Tél. 02 99 20 06 14



## ÉLECTIONS LES CHANGEMENTS :

La loi n°2016.1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 instaure une réforme des modalités d'inscription sur la liste électorale. Elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sera mise en place au plus tard au 31 décembre 2019.

Dorénavant **les citoyens peuvent s'inscrire** sur les listes électorales jusqu'à **30 jours avant les élections ou au plus tard le sixième vendredi** précédant le scrutin. Les listes électorales sont permanentes.

**Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans (même s'ils l'atteignent entre les deux tours) sont inscrits automatiquement sur les listes électorales et n'ont pas besoin de faire une démarche en mairie ainsi que les personnes qui acquièrent la nationalité française.**

### Les électeurs peuvent :

- ◆ s'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune,
- ◆ s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant,
- ◆ s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune,
- ◆ vérifier, à partir de février 2019, sur [service-public.fr](http://service-public.fr), qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.

Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Pour cela, dans les communes, a été créé «le répertoire électoral unique» géré par l'INSEE qui sera le cœur du système.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques est en charge de mettre à jour le répertoire électoral unique à partir des informations qu'il reçoit. Il prend en charge les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes majeurs et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence. Enfin, il prend en compte les décisions de justice relatives aux inscriptions ou aux radiations sur les listes électorales.

Les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont désormais reçues et instruites tout au long de l'année.

Le maire, ou l'autorité consulaire à l'étranger, prend les décisions d'inscription ou de radiation des électeurs pour perte d'attache communale, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle.

### Vote :

Pour voter, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale. Une pièce d'identité est obligatoire dans notre commune qui a plus de 1000 habitants, la carte d'électeur est conseillée. Lors du vote, on peut utiliser le bulletin et l'enveloppe reçus par courrier. Sinon, il faut prendre obligatoirement au moins deux bulletins et une enveloppe et vous rendre dans l'isoloir.

### Vote par procuration :

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Deux conditions pour être mandataire :

- ◆ Être inscrit sur les listes électorales de la même commune,
- ◆ Il ne peut avoir qu'une seule procuration.

Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

### Pour les ressortissants de l'Union Européenne

\* le titre de séjour.

### La liste des 12 documents admis pour justifier de l'identité d'un électeur :

- ◆ CNI et passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans,
- ◆ permis de conduire,
- ◆ récépissé délivré aux personnes en situation de contrôle judiciaire
- ◆ l'un des huit documents suivants avec **photographie obligatoire** et **en cours de validité** :
  - carte d'identité parlementaire,
  - carte d'identité d'élu local,
  - carte Vitale,
  - carte du combattant,
  - carte d'invalidité ou mobilité-inclusion,
  - carte d'identité de fonctionnaire de l'état,
  - permis de chasse.

# du côté des associations

## CABD

Nous avons clôturé l'année 2018 par l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 10 décembre.

La présidente a effectué le bilan de toutes les manifestations de l'année.

Un nouveau bureau a été réélu :

Présidente : Virginie MELIX  
Trésorier : Sébastien LAMOLIATE  
Secrétaire : Aurore BRISSET

Cette année 2019 a débuté en ce mois de février avec notre traditionnelle soirée Carnaval en lien avec les enfants des écoles du village. Une belle soirée animée par le podium Adishatz qui a fait danser les petits et les grands tout en savourant l'éternel burger frites qui a rencontré un grand succès.



Nous remercions l'Accueil de Loisirs qui a réalisé avec les enfants du TAP les décors pour la soirée et les Foyers Ruraux pour leur grande aide.

Différentes manifestations restent à venir au cours de cette année :

◆ **Le 13 Avril** : Soirée théâtre avec la troupe «La Tribu».



- ◆ Fête du village les **24, 25 et 26 Mai**
  - **Vendredi** : Goûter des aînés, bodega Lous Pedescaus, soirée encore à définir.
  - **Samedi** : Animations diverses en journée : pêche, bubble foot, structures gonflables, tournoi de rugby, pétanque et randonnée suivi en soirée du bal animé par Xtrem.
  - **Dimanche** : Messe avec la chorale «Les Voix d'Alaric»
- ◆ Fête de l'été le **6 juillet** : Soirée animée par Djafull suivi de son feu d'artifice.
- ◆ **22 Septembre** : Vide-grenier
- ◆ **31 octobre** : Soirée Halloween
- ◆ **23 Novembre** : soirée à définir

Nous vous rappelons que nous souhaiterions que vous puissiez apporter votre soutien et votre disponibilité en nous rejoignant afin de faire vivre le village et aussi nous communiquer vos idées que peut-être nous n'aurions pas pensé.

Le CABD vous attend nombreux lors de ces prochaines manifestations et vous dit à très bientôt.

## FNACA



De nombreux anciens combattants FNACA ainsi que des habitants du village se sont retrouvés devant le monument aux morts pour se souvenir qu'il y a 57 ans 30 000 jeunes appelés du contingent sont morts pour la France en Algérie.

Monsieur le Maire, Jean-Christian Pédeboy ainsi que son conseil municipal étaient également présents. Après la lecture du manifeste gouvernemental

par M. Pédeboy, M. Edouard Dupouey, Président local FNACA a pris la parole pour rappeler le sacrifice d'une génération et le devoir de mémoire.

Après le dépôt de gerbes, la minute de silence, la sonnerie aux morts et la Marseillaise, un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé cette cérémonie.

### LE DEVOIR DE MEMOIRE



# du côté des associations

## Foyer Ruraux 31/65



servi par endroit de déchetterie) par les jeunes et des bénévoles randonneurs.

Ils ont aussi procédé à des relevés GPS qui serviront également à la réalisation d'un document avec les explications du tracé de la randonnée.

Mais aussi, vous avez pu suivre dans les précédents bulletins ces jeunes qui ont depuis plusieurs mois travaillé, préparé, cherché des financements pour un voyage à Eurodisney.

Pour cela souvenez-vous, ils ont vendu des calendriers, des crêpes, ont organisé des jeux et des lotos... aidé par Dimitri l'animateur de l'association.

Ils ont appris à monter un dossier, à faire des recherches et démarches nécessaires pour ce voyage, mais surtout ce projet a servi à acquérir confiance, tolérance, respect et le travail ensemble et surtout une prise de responsabilité.

Ils sont partis enfin pour trois jours de moments inoubliables à Paris.



Les jeunes du Foyer ont entrepris la réhabilitation d'un sentier pédestre du Rebisclou dont le départ est au niveau de la Maison Forestière. (A noter que le parking de Piétat présente plus de possibilités pour se garer.)

Ce projet est soutenu par la commune et entre dans le cadre du dispositif départemental de soutien des chantiers jeunes Cultures et Patrimoine.

Plusieurs partenaires participent avec les jeunes : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), Comité Départementale de randonnées pédestre 65, Symat et l'ONF (Office national des forêts), ainsi qu'une aide et investissement des partenaires institutionnels (CAF, Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et commune de Barbazan-Debat).

Le sentier d'une longueur de 8 km pour 2h à 2h30 de marche a été balisé et tracé mais aussi nettoyé (car hélas il a



# du côté des associations



chaque mois une activité différente

## JANVIER :

Les galettes des Reines et Rois, très appréciées chacun a pu savourer frangipanes et couronnes.

## FEVRIER :

Stage de danses Polynésiennes.



Quel dépaysement !!

Paréos multicolores musiques et chants des îles.

Dans sa goélette, Anna a embarqué dans ses îles plus de 30 personnes pour faire une «bringue» (La bringue en tahitien, c'est tout simplement le regroupement d'un groupe d'amis).

Elle a souhaité la bienvenue à toutes en offrant un collier de fleurs.

Dans la tradition polynésienne, chaque arrivant en Polynésie française se voit remettre un collier de fleurs de tiaré ou tout simplement une fleur de tiaré que l'on place derrière l'oreille.

Si les femmes portent la fleur de tiaré épauvoie (de même que la fleur d'hibiscus),



les hommes portent seulement la fleur de tiaré en bouton.

Il est de coutume de porter la fleur en couronne autour du cou, ou à l'oreille. Le côté où se trouve la fleur a même une signification qu'aucune tahitien(ne) n'ignore : tiaré porté à l'oreille droite signifie que vous êtes célibataire et que vous cherchez quelqu'un, portée à gauche indique que vous êtes marié(e), fiancé, ou vivez mari-talement.

Portée des deux côtés à la fois, signifie que vous êtes marié(e) mais que vous êtes quand même accessible ! Et si la tiaré est porté vers l'arrière cela signifie «immédiatement».

Une fois emporté par la ZIK de la bringue, on ne s'arrête plus, les morceaux s'enchaînent et Anna a initié durant 2 heures les vahinés au tamouré

appelé aussi ORI TAHITI au son du ukulélé.

L'objectif c'est de se déhancher et rouler des fesses sans bouger le haut du corps. Un vrai défi mais une belle réussite pour toutes.

Cela s'est terminé par des chants tahitiens.

Parmi les excusés, on a noté Vaimalama Chaves, Miss France 2019 dont le planning était surbooké.

Cela a donné envie à toutes les participantes d'aller découvrir cette «partie» de la France.

Un grand merci à Anna pour sa visite guidée.

Que vont nous réserver les mois prochains ?

## INFORMATIQUE

Le 7 février a eu lieu la traditionnelle galette des rois en présence de notre ancien Président Jean-Louis Champetier. Merci Jean Louis.

Les internautes ont laissé la souris sur le tapis pour goûter l'excellente galette apportée par un élève ainsi que celles offertes par le club.

Pas de repos pour les vacances d'hiver, il y aura cours et nous aborderons à la demande des élèves comment faire la déclaration d'impôts en ligne.

## Un événement d'ampleur nationale à Barbazan

**Bloquez la date sur vos agendas...**

**Samedi 17 Août**

La Fédération Française de Pelote Basque a confié au club local l'organisation des finales du championnat de France Paleta Gomme Pleine Nationale A et B soit le top niveau nationale. Ces deux finales mettront aux prises quatre équipes qui s'affronteront pour obtenir les précieux sésames de champions de France. Le programme de la journée est encore en cours de définition mais ces deux parties seront précédées d'un tournoi entre enfants des écoles de pelote du département. L'après-midi sera animée par une banda. Les podiums seront suivis d'un apéritif musical. C'est un honneur pour le club que d'organiser une telle manifestation qui devrait regrouper entre 500 et 1 000 spectateurs. Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux sur le fronton de Barbazan-Debat le samedi 17 août après-midi. Souhaitons que les équipes de Tarbes, Bagnères ou Ger puissent accéder à ces finales qui se joueraient quasiment à domicile.

Sur le plan sportif, une équipe du club est actuellement engagée pour le Championnat de Bigorre 2<sup>nde</sup> série à savoir Frédéric CASES et Michel BRUX. Souhaitons leur bonne chance. En parallèle, plusieurs joueurs entament prochainement le tournoi de Vic en Bigorre.



# du côté des associations

## Les Randonneurs de l'Alaric

Après les fêtes de fin d'année, les sorties se sont enchaînées, interrompues par le mauvais temps certains dimanches.

Cela n'a pas empêché nos randonneurs de sortir malgré tout, la semaine dès qu'il faisait beau.

Plusieurs sorties nous ont amenés dans diverses vallées de nos Pyrénées : Vallée du Gave de Pau, Vallée de Campan, Val d'Azun, Vallée de Batsurguère, Vallée d'Aure, du Lavedan, d'Ossau, Gavarnie, une sortie dans le Comminges. Du 5 9 mars, Eugène nous a amenés en Espagne pour admirer les amandiers en fleurs.

Le programme est établi jusqu'à l'été 2019 (voici quelques exemples de sorties) :

- ◆ **Mercredi 10 - Jeudi 11 Avril** : Pays Basque-Etxasou : Crêtes d'Ixussu La Rhune.
  - ◆ **Dimanche 14 Avril** : Haut Aragon : Medino-défilé d'Entremon-El Grado. départ 7h30, dénivelé 650m, Niveau 2, durée : 5h
  - ◆ **Dimanche 28 Avril** : Comminges-Les Frontijnes : Le refuge St Martin, départ 7h30, dénivelé : 970m, niveau : 3, durée : 6h.
  - ◆ **Dimanche 05 Mai** : Vallée d'Aure : Mountarrouy depuis Ardengost, dénivelé : 700m, niveau : 2, durée : 5h.
  - ◆ **Dimanche 12 Mai** : Vallée de Batsurguères : Le balcon du Pibeste, dénivelé : 800m, niveau : 2, durée 4h30.
  - ◆ **Les 17/18/19 Mai** : Rando Occitane à Argelès Gazost
  - ◆ **Les 22/24 Mai** : Sierra de Montsec
  - ◆ **Samedi 25 Mai** : Randonnées Fêtes de Barbazan Debat
- Si vous êtes intéressés vous pouvez prendre contact avec les responsables du club en contactant :
- ◆ Françoise Mauvezin (Vice Présidente) Tél. 05 62 33 84 37 ou 06 70 44 54 51
  - ◆ Pierre Pouyenne Vignau (Président) Tél. 05 62 33 80 08 ou 06 38 03 93 49

Vous pouvez participer à deux sorties découvertes sans engagements auprès du club.



## PROJET DE DÉCHARGE PRIVÉE, dit installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

La réutilisation ou le recyclage de certains déchets inertes n'est pas rentable. Ils sont alors éliminés dans des décharges appropriées, appelées en «installations de stockage de déchets inertes».

Nous venons d'être informés que la société **ROUTIÈRE DES PYRÉNÉES** prévoit d'ouvrir une installation de stockage de Déchets Inertes afin de **stocker définitivement** des matériaux issus de chantiers routiers de la société et de ses filiales.

Ainsi, **150 000 m<sup>3</sup>** de matériaux inertes seront déposés **sur une période de 30 ans** (Béton, briques, tuiles et céramiques, mélanges bitumeux ne contenant pas de goudron, verres, terres et pierres...) sur la commune d'Angos.

Ce projet se situera entre l'entrée ouest du village d'Angos et la clinique de Piétat, à proximité du ruisseau de l'Ousse.

Un avis de consultation du public sera affiché dans les mairies d'Angos, de Barbazan-Debat, de Calavante et de Lespoey, communes concernées dans un rayon d'un kilomètre du projet.

Dans le cadre d'une enquête publique de consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Il est à disposition pour tous ceux qui souhaitent formuler des observations du 18 mars au 15 avril à la Mairie d'Angos, le lundi et mercredi de 14h à 17h.

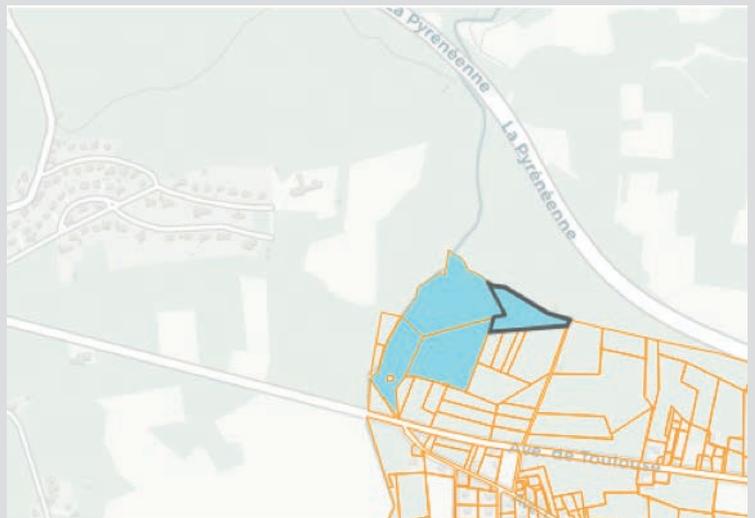
Un collectif de lutte contre ce projet prévoit une réunion d'information à la salle des fêtes d'Angos le mercredi 27 mars à 18h30.

Nous nous rendrons à cette réunion et invitons les habitants de Piétat à s'y rendre afin d'avoir plus de renseignements. En fonction de l'installation prévue par la société, ils seront éventuellement impactés par des nuisances sonores, environnementales et une dégradation du site.

Si cette implantation voit le jour, il est important que les quatre communes concernées imposent à la routièrre des Pyrénées une charte pour une bonne gestion de ces déchets afin d'éviter tout débordement et que le site se transforme à long terme en une déchetterie régionale pour le BTP.

L'objectif de cette charte serait de :

- ◆ Rationaliser et améliorer la gestion des déchets, la routièrre des Pyrénées doit mettre en œuvre des actions qui permettront de respecter l'environnement, de rationaliser la production et à long terme de proposer le recyclage des déchets, voir à contribuer à l'émergence d'une filière de traitement économiquement pérennes.
- ◆ Établir un état annuel des déchets produits, en recueillant auprès des entreprises les bordereaux de suivi.
- ◆ Connaître et évaluer le suivi de la production, de la valorisation et/ou de l'élimination des déchets afin d'évaluer l'efficacité du plan de gestion des déchets.
- ◆ Inciter les maîtres d'œuvre à se préoccuper de la gestion des déchets, de leur recyclage et de leur réemploi.
- ◆ Mise en place d'un dispositif de contrôle indépendant géré par les communes.



## Numéros utiles

Restaurant scolaire :	05 62 33 80 01
Gymnase :	05 62 33 93 06
Centre de loisirs :	05 62 33 96 50
Ecole Maternelle M.Pagnol :	05 62 33 83 98
Ecole Maternelle J.Prévert :	05 62 33 81 57
Ecole Primaire P.Verlaine :	05 62 33 89 37
Ecole Primaire A.Rimbaud :	05 62 33 87 55
SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
Pompiers : depuis un portable	112

La commission  
Information et Communication  
attend vos articles  
pour le prochain bulletin,  
qui paraîtra en juillet,  
dès juin.



### MAIRIE

BP 23 - 2 bis, rue des Pyrénées  
65690 BARBAZAN-DEBAT  
Tél : 05 62 33 95 67 – Fax : 05 62 33 92 93  
[mairie.barbazan-debat65@wanadoo.fr](mailto:mairie.barbazan-debat65@wanadoo.fr)

### HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi Mardi Mercredi Vendredi  
8h à 12h - 13h30 à 18h  
Jeudi : 13h30 à 18h  
Samedi : 10h à 12h

Le prochain bulletin paraîtra en juillet. Vous pouvez communiquer vos contributions dès juin soit au secrétariat de la Mairie, soit par messagerie électronique ([mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr](mailto:mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr)), soit dans la rubrique contact sur le site officiel [www.barbazan-debat.fr](http://www.barbazan-debat.fr)

Bulletin édité par la Mairie de BARBAZAN-DEBAT - Impression : Conseil Imprime Group, Tarbes

Directeur de la publication : J.C.PEDEBOY - Equipe de rédaction : La Commission Information Communication